

Fiche opérationnelle COVID-19 n°1 à destination des personnels d'encadrement et des directeurs d'école

1/ Actualisation du protocole sanitaire et de la FAQ ministérielle :

Le protocole sanitaire ministériel des écoles et des établissements scolaires actualisé au 26 août 2020 est accessible sur le [site du ministère](#). Il apporte de nouvelles consignes aux enseignants de maternelle sur le port du masque obligatoire par rapport à la version du 7 juillet 2020.

En complément de la diffusion du protocole sanitaire, une note académique relative à la reprise d'activité des personnels non enseignants a été adressée aux chefs d'établissement le 28 août 2020 afin d'apporter des consignes complémentaires notamment sur l'aménagement des bureaux ainsi que sur la mise en à disposition de masques pour ces personnels.

La [foire aux questions ministérielle](#) a également été actualisée le 28 août 2020. Comme lors du confinement et du déconfinement, vous êtes invités à vous référer à ce document. Elle est complétée par des [fiches-repères thématiques](#) qui résument les modalités d'application du protocole dans différentes situations du temps scolaire et qui donnent des exemples de bonnes pratiques. Elles portent sur :

- [La récréation](#)
- [La cantine](#)
- [L'internat](#)
- [L'éducation physique et sportive](#)
- [L'éducation musicale](#)

Des affiches mises à jour (gestes barrières, recommandations aux professeurs, nettoyage, « si je suis malade » etc.) à apposer dans votre école ou établissement sont également téléchargeables sur le [site du ministère](#).

2/ Accueil des personnels considérés comme vulnérables :

Comme indiqué dans le courrier de M. le Recteur du 27 août 2020, les personnels considérés comme vulnérables, selon la liste définie par le [décret n° 2020-521 du 5 mai 2020](#), sont invités à consulter leur médecin traitant ou spécialiste pour confirmer ou indiquer leur vulnérabilité au regard des pathologies répertoriées dans cette liste.

Les certificats médicaux seront à adresser sous pli confidentiel, à l'interlocuteur indiqué dans ce courrier.

Chaque personnel vulnérable recensé sera doté d'un lot de masques chirurgicaux type 2 sur la base de deux masques par jour de travail. Bien entendu, ces personnels seront invités, comme leurs collègues, à respecter les règles de distanciation sociale et les gestes barrières.

3/ Appui aux personnels d'encadrement sur la mise en œuvre du protocole sanitaire :

Des hotlines destinées aux personnels d'encadrement du 1^{er} et du 2nd degré sont mises à votre disposition afin de vous accompagner dans la mise en œuvre du protocole sanitaire.

1 ^{er} degré :	2 nd degré :
Côtes d'Armor : 02.96.75.91.12 Finistère : 02.98.98.99.31 Ille et Vilaine : 02.99.25.11.92 Morbihan : 02.97.01.86.13	02.23.21.76.61 covid-assistance2d@ac-rennes.fr

4/ Appui aux personnels d'encadrement sur la mise en œuvre de la continuité pédagogique :

Des hotlines destinées aux personnels d'encadrement du 1^{er} et du 2nd degré sont mises à votre disposition afin de vous accompagner dans la mise en œuvre de la continuité pédagogique.

1^{er} degré :	2nd degré :
06 10 40 46 28 continuite.pedagogique1D@ac-rennes.fr	02.23.21.78.25 ccontinuite.pedagogique2D@ac-rennes.fr



POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

1^{ER} DEGRÉ

06 10 40 46 28

continuite-pedagogique1D@ac-rennes.fr

2ND DEGRÉ

02 23 21 78 25

continuite-pedagogique2D@ac-rennes.fr

POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE SANITAIRE

1^{ER} DEGRÉ

Côtes d'armor : **02 96 75 91 12**

Finistère : **02 98 98 99 31**

Ille-et-Vilaine : **02 99 25 11 92**

Morbihan : **02 97 01 86 13**

2ND DEGRÉ

02 23 21 76 61

covid-assistance2D@ac-rennes.fr

CELLULE D'ECOUTE DES PERSONNELS

Assistants sociaux en faveur des personnels :

- **Céline LEHARDY** : **06 75 22 41 35** - celine.lehardy@ac-rennes.fr
Secteur : Guingamp – Lannion – Loudéac - Paimpol – Secteurs des circonscriptions du 1^{er} degré de Lorient Nord, Pontivy, Ploërmel.
- **Marie LE PAUTREMAT-TANGUY** : **02 96 75 91 10 - 06 20 37 37 46** marie.le-pautremat-tanguy@ac-rennes.fr
Personnels des établissements publics et privés des 1^{er} et 2nd degrés sur le bassin de Saint-Malo - Dinan.
- **Yoann GUILLOTIN** : **02 23 21 73 67** - yoann.guillotin1@ac-rennes.fr Personnels des établissements publics et privés des 1^{er} et 2nd degrés sur le bassin de Rennes Nord-Est.
- **Martine BOUVET** : **02 99 25 11 93** - martine.bouvet@ac-rennes.fr Personnels de la DSDEN 35 – Personnels des établissements publics et privés des 1^{er} et 2nd degrés – retraités – Bassin Rennes Sud.
- **Maryse MEVEL** : **06 34 42 74 44** - maryse.mevel@ac-rennes.fr Secteur Finistère Nord.
- **Sylvie DIEPPEDALLE** : **02 98 98 98 70** - sylvie.dieppedalle@ac-rennes.fr Secteur Finistère Sud.
- **Sonia DURIF** : **02 97 01 86 56 / 06 71 96 84 28** - sonia.Durif@ac-rennes.fr Secteur des circonscriptions 1^{er} degré de Lorient centre et sud - Hennebont - Auray - Landes de Lanvaux - Vannes - Golfe - Questembert - Rives de Vilaine.

Espace d'accueil et d'écoute (réseau PAS-MGEN) : **0805 500 005**

En dehors de ces numéros, vous pouvez adresser vos questions par mail à ce.cab@ac-rennes.fr

AUTRES NUMÉROS ET LIENS UTILES

0 800 130 000 : Numéro vert national pour les questions non médicales relatives au coronavirus Covid-19, 24 heures/24 et 7 jours/7.

FAQ du Ministère de l'Éducation nationale :
<https://www.education.gouv.fr/media/71379/download>

Toutatice - Espace Santé et Sécurité au Travail :
<https://www.toutatice.fr/portail/share/xW7sZP>

